



Mur de soutènement accolé à mes fondations

Par **gridzouille**, le **29/09/2008** à **12:12**

Bonjour,

Ma construction doit démarrer au mois d'Octobre et nous venons d'apprendre que notre futur voisin fait un sous sol dont la pente sera en limite séparative. Notre construction est sur cette même limite séparative et au même niveau.

Un mur de soutènement est prévu sur le permis de construire du voisin mais à sa charge. Il a donc 2 ans pour le faire.

Un mur de soutènement est il suffisant pour soutenir une maison?

Y a t il une distance minimale à respecter entre la pente de son sous sol et la limite séparative ou notre construction?

Merci d'avance pour vos réponses